CHIENNE

© Julie Masson / Z-LO Images

Samedi 1er avril 2023

Le Groupe Visites-SpectaclExpo « 55+ d'Ecublens » vous propose d'assister à une création théâtrale de Simone Aubert, Fabrice Gorgerat et Shannon Granger.

Chienne est une immense bataille où chaque verbe est un coup de la narratrice pour tenter de se dépêtrer d'une enfance si violente qu'elle est devenue constitutive. Une comédienne (Shannon Granger) et une musicienne (Simone Aubert) tentent d'avancer sur un fil au-dessus du massacre. Sans pathos, sans fascination, sans compromis. Il s'agit de décimer un père abusif et incestueux, déchirer une mère complice. C'est une opération à cœur ouvert où chaque incision, chaque ablation, chaque coupure, doit être menée avec une méthode sûre, une précision extrême. Le but est de se redéfinir, avec une hache.

Adaptation du livre éponyme de Marie-Pier Lafontaine, Chienne cherche à nous faire vivre une guerre contre l'horreur au quotidien, et physiquement la faire pénétrer nos corps par le biais de celui de la comédienne et de la musique. Texte à la première personne, qualifié d'autofiction par son autrice, il parvient à désigner l'ennemi, à le mettre à distance pour frapper encore plus juste et ainsi, nous donner les armes dont nous avons besoin. Le rôle à jouer n'est pas celui de celle qui a subi et subira toujours les conséquences du sadique, mais celui de celle qui s'extrait à force de mots de l'enfer et devient celle qui hurle « Je suis une chienne et un jour mon père s'en mordra les doigts ».

Rendez-vous à 16h15 devant le centre socioculturel d'Ecublens. Déplacement en covoiturage. **Coût : 3 CHF/pers.** Lors de votre inscription, veuillez nous indiquer si vous utiliserez votre véhicule.

Spectacle à 17h00. Durée : 1h40. **Coût : 10 CHF/pers.**

Inscriptions jusqu'au 23 mars 2023 au plus tard sur www.resoli.ch ou auprès de : Dominique Breider par courriel : dcjf.breider@bluewin.ch

Par sa présence à cette activité, chaque participant s'engage implicitement à ne pas invoquer la responsabilité des initiateurs en cas d'accident corporel ou de dommages matériels.